

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

γγγγ

Lundi 16 janvier 2012
Salle 004

COMPTE RENDU

Présents

Charles-Eric LEMAIGNEN - Président de l'Agglo
Xavier BEULIN – Président de la Chambre d'agriculture du Loiret
David ALBARET – Président Jeune Chambre Economique
Jacques FRAGUAS – FNAUT
Patrick LIEY – Caisse des dépôts et consignations
Bruno ROUSSELET – Directeur Général de l'ADEL
Patrick UGARTE – Président commission Economie/emploi du CESR
Antoine METZ – PDG de Metz
Michel L'HEUDE – Architecte, membre de l'Union des Professions Libérales
Emmanuel GUESDON – Directeur « Le Cercle des Ages »
Laurent CLERGUE – Responsable collectivités au Crédit agricole Centre Loire
Benoît LONCEINT – Vice-président de l'UDEL
Bernard-Henri MONNIER – Président du syndicat des architectes du Loiret
Gérard Gautier – Président de la CGPME du Loiret
Philippe LELOUP – Président de l'Aselqo
Pierre-Yves HUMBERT – Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise
Gérard ETCHANCHU – Président de chambre au tribunal de commerce
Joseph PICARD – Président de l'Académie d'Orléans
Henri JACQUOT – Professeur à l'Université d'Orléans
Raymond BESSE – UFC Que Choisir
Jacques DUNIS – Président de Bâtir Centre
Claude GUILLIER – Président UD45 CFE-CGC
Daniel GUILLERMIN – 1^{er} Vice-Président délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Elisa PINAULT – Présidente Vitrites d'Orléans
Aline MERIAU – Présidente de la Fédération des bâtiments du Loiret
Marc JOURDREN – Secrétaire général de la Fédération des bâtiments du Loiret
Pierre ALLORANT – Vice-président du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans
Marie-Louise COQUILLAUD – Directeur Général des Services
Renaud CHAMBRUN – Conseiller juridique
Lauriane DESBOIS WALLER – Conseiller du DGS, chargée du secrétariat du Conseil de développement

Excusés

Olivier CORDA – 3^{ème} Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Jean-François BORDAT – Directeur de la Couronnerie
Michel BRENDER – Président CDOS
Jacques MARTINET – Président UDAH-PACT
Jean-Marc MURE – Président du Sandre orléanais
Jacques MAISONNEUVE – Chambre des Notaires du Loiret

γγγγ

I) Présentation de la composition du Conseil et de la délibération

Le Conseil de développement est une instance participative prévue par la loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite loi Voynet) du 25 juin 1999, dans le but d'initier un dialogue entre les élus et la société civile. Il est consulté pour avis sur le projet d'agglomération et éventuellement sur toute question relative à l'avenir du territoire. Il peut enfin se saisir de toute question relative à l'avenir de l'agglomération afin de soumettre ses réflexions et recommandations aux élus.

En 2003, l'AggLO s'est dotée de cet outil de dialogue et de consultation notamment pour élaborer son SCOT. Il est composé de membres de la société civile, tous bénévoles.

La modification de la composition du conseil de développement sera approuvée lors du conseil de communauté du 23 février prochain.

Le conseil de développement se compose ainsi de 3 collèges représentatifs dont le nombre passe respectivement de 12 à 13 membres :

- le collège « vie économique et sociale »,
- le collège « vie quotidienne »,
- le collège « personnalités qualifiées ».

Les membres des collèges « vie économique et sociale » et « vie quotidienne » seront désormais représentés, non seulement par un titulaire, mais aussi par un suppléant. Il s'agit d'éviter les représentations multiples afin de préserver notamment une continuité dans les débats.

Les contributions des membres du Conseil, les réunions et les productions du Conseil s'inspirent toujours de valeurs que chacun, en devenant membre du Conseil de développement, s'engage à respecter, notamment la libre expression de tous, de manière responsable et la possibilité de s'exprimer sur tous les sujets et d'en proposer de nouveaux au débat.

II) Révision du règlement intérieur et point sur le fonctionnement interne de l'instance

- Approbation du règlement intérieur

Philippe BEL présente les modifications proposées pour la révision du règlement intérieur.

Raymond BESSE intervient pour ajouter à l'article 3 que « le Président du conseil de développement fixe l'ordre du jour ».

Il demande également que soit ajouté à l'article 4 que le secrétaire de séance signe le procès-verbal.

Charles-Eric LEMAIGNEN indique que le secrétaire de séance peut faire part de son éventuel désaccord lors de l'approbation du compte-rendu.

Pour les déplacements sur demande du Président d'AggLO, une prise en charge pourra être établie par mandat spécial pour le remboursement des frais liés à ces déplacements.

Concernant l'article 5, Raymond BESSE demande que soit précisée la périodicité des séances plénières.

Philippe BEL souligne la création d'un comité de pilotage. Composé du Président, du Vice-président et d'un représentant élu par collège, le comité de pilotage accompagne le Président du Conseil dans le choix et l'organisation des travaux. Le Président de la communauté d'agglomération est invité aux réunions du comité de pilotage. Les représentants des trois collèges seront élus lors de la prochaine séance. Les candidats peuvent d'ores et déjà se déclarer.

Claude GUILLIER souhaite que soit indiqué à l'article 7, « cinq jours ouvrés » plutôt que « cinq jours francs » concernant l'envoi des convocations.

Philippe BEL soumet la possibilité d'envoi des convocations par voie dématérialisée.

L'ensemble des membres présents approuvent cette initiative. Seul Raymond Besse souhaite le maintien de l'envoi de la convocation par courrier. Il est décidé que la convocation sera adressée aux membres du conseil par courriel à l'exception de ceux qui demanderont de la recevoir par voie postale.

Raymond BESSE s'interroge sur la diffusion des rapports du Conseil de développement aux conseillers communautaires.

Charles-Eric LEMAIGNEN rappelle que les rapports sont mis à la disposition du public et que les conseillers communautaires y ont donc accès.

S'agissant des frais de déplacement, Charles-Eric LEMAIGNEN propose que les frais de mission soient remboursés par l'AggLO, pour les missions hors de la limite du territoire de l'agglomération orléanaise ayant reçu l'accord préalable du Président de l'AggLO.

David ALBARET interroge l'assemblée sur le fait que si un membre titulaire quitte l'association qu'il représente, est-il systématiquement remplacé par le suppléant ?

Marie-Louise COQUILLAUD précise que l'association est saisie et que c'est elle qui agit en fonction de ses propres règles.

Charles Eric LEMAIGNEN insiste sur le fait qu'il faut nommer un suppléant pour chaque titulaire.

- Choix du sujet d'auto-saisine, constitution du groupe de travail, prévision d'une date pour la première réunion

Pour faire suite à la dernière séance, Philippe BEL invite les membres à choisir un thème d'auto-saisine et à constituer un groupe de travail pour le traiter.

Pierre ALLORANT propose l'attractivité du territoire qui est un thème fédérateur, suffisamment large pour mobiliser toutes les énergies et englober la question foncière.

Antoine METZ soulève la question du devoir de confidentialité des membres et demande quelles sont les obligations.

Philippe BEL indique qu'il s'agit d'un travail sur un sujet déterminé. Les auditions, le travail en interne sont de fait soumis à l'obligation de confidentialité.

Charles Eric LEMAIGNEN ajoute que cette question doit obéir au pragmatisme.

Xavier BEULIN insiste sur le respect et l'écoute de la parole de chacun. Les positions singulières ou opposées font partie de la vie de toute communauté. Il s'agit avant tout de faire ressortir l'intérêt du groupe.

Philippe BEL demande à l'assistance qui souhaite faire partie du groupe de travail sur l'attractivité du territoire et propose de fixer une première date de réunion.

Sont intéressés : Pierre ALLORANT, David ALBARET, Patrick UGARTE, Philippe LELOUP, Gérard ETCHANCHU, Daniel GUILLERMIN, Joseph PICARD, Claude GUILLIER et Philippe BEL.

Daniel GUILLERMIN informe qu'une enquête a été réalisée conjointement par l'ADEL et la CCI sur l'attractivité vue par les Chefs d'Entreprises et qu'il existe déjà une matrice.

Joseph PICARD indique que l'attractivité a été évoquée dans le cahier d'acteur de l'académie.

Philippe BEL va proposer à Sylvie GILLES de faire partie du groupe de travail.

La date du 27 février à 17 h 30 est retenue.

IV) L'évaluation des politiques publiques

Présentation de la démarche d'évaluation des politiques publiques de l'AggLO

Marie-Louise COQUILLAUD présente le support powerpoint (ci-joint).

Charles Eric LEMAIGNEN rappelle la mise en place du projet d'AggLO et évoque la consolidation de l'évaluation des politiques publiques.

Même si l'AggLO dispose de plusieurs dispositifs d'évaluation spécifique notamment pour le SCOT, le Projet d'agglomération ou l'Agenda 21, tout n'est pas évaluable. Ainsi, l'AggLO est un acteur secondaire pour le CUCS. Lorsque les compétences sont partagées avec les communes, l'évaluation s'avère plus difficile et présente un intérêt moindre que pour les compétences exclusives.

Charles Eric LEMAIGNEN souligne le rôle prépondérant du Conseil de développement pour participer à la démarche d'évaluation.

Claude GUILLIER indique qu'il n'y a pas d'interaction entre le nom de l'indicateur et sa définition : 22 entreprises créées par rapport à 60 projets développés. Il demande quelles sont les types d'aide et quel est l'accompagnement pour les entreprises sur le territoire ? Il demande des précisions sur les chiffres. Sa remarque est également valable pour les indicateurs du logement.

Xavier BEULIN précise que le rôle du conseil de développement est d'avoir une approche qualitative par rapport aux données brutes chiffrées.

Charles Eric LEMAIGNEN ajoute qu'il ne s'agit pas de créer des indicateurs spécifiques et d'éviter les « usines à gaz ».

Philippe BEL fait observer qu'il y a confusion entre les indicateurs et les données.

Charles Eric LEMAIGNEN répond qu'il ne faut pas tomber dans la tyrannie des indicateurs.

Raymond BESSE précise que la case des « commentaires » est intéressante. Elle manifeste la capacité de l'AggLO à édifier un jugement, une appréciation et qu'il convient de s'attacher à la compléter. Il souhaite savoir comment l'AggLO matérialise le rapport entre l'objectif et l'indicateur ?

Charles-Eric LEMAIGNEN rappelle que l'objectif politique est littéraire ou quantifié. Il s'agit donc pour les services et la commission Territoires et Développement durable, en charge du suivi des indicateurs, de définir l'indicateur le plus pertinent pour parvenir à l'atteinte de l'objectif politique.

Philippe BEL relève l'utilisation d'un qualificatif positif en introduction de chaque indicateur. Il s'interroge sur le sens de ces qualificatifs : « je veux que cela soit... » ou « je constate que ça l'est ». Ces qualificatifs pourraient laisser penser que les indicateurs favorisent la « publicité » de l'AggLO.

Charles Eric LEMAIGNEN répond que ces phrases introductives traduisent les objectifs souhaités par les élus, ce que l'on voudrait que la réalité devienne.

Philippe BEL propose l'emploi de la formule « à + verbe à l'infinitif » plutôt que l'utilisation du participe passé.

Charles Eric LEMAIGNEN approuve cette proposition.

Marie-Louise COQUILLAUD présente les indicateurs du projet d'agglomération (powerpoint en pièce jointe).

Raymond BESSE demande si on peut privilégier le développement des présentations sous forme graphique pour une meilleure appréhension visuelle.

Marie-Louise COQUILLAUD précise que l'AggLO dispose d'indicateurs de comparaison intéressants depuis cette année seulement. Une réflexion peut désormais être engagée sur une présentation plus imagée.

Par ailleurs, Marie-Louise COQUILLAUD propose aux membres de relever toutes les questions posées et d'effectuer un retour lors d'une prochaine réunion du Conseil.

- ECONOMIE :

Concernant les indicateurs économiques, Daniel GUILLERMIN privilégierait la quantification des projets de développement en termes de montants investis plutôt qu'en nombre.

Bruno ROUSSELET estime qu'en période de crise, il serait pertinent de créer un indicateur quantifiant le nombre d'emplois maintenus ou encore le nombre d'emplois concernés par un projet de développement. Il propose par ailleurs de coupler les indicateurs concernant l'offre foncière et immobilière.

Philippe BEL souligne que les entreprises ont le sentiment que les acteurs politiques sont plus attentifs au développement exogène et ont tendance à négliger l'endogène. Il souhaiterait une consolidation de ces éléments.

Charles Eric LEMAIGNEN estime que les élus sont désormais plus attentifs au développement endogène au vu de la conjoncture économique. Par ailleurs, la consolidation des données est délicate. Il s'agit de mesurer l'efficacité de l'action de l'agglomération et non d'éléments pour analyser l'économie d'un territoire.

Bruno ROUSSELET ajoute qu'il est très difficile de comptabiliser toutes les aides économiques sachant qu'il peut s'agir outre d'une aide financière ou technique, d'aide à l'accompagnement du conjoint ou à l'implantation...

Charles Eric LEMAIGNEN précise que toute aide économique de l'agglomération est accompagnée d'une convention. Les créations d'emplois annoncés sont ainsi vérifiées.

Philippe BEL propose qu'un indicateur sur les friches industrielles soit créé.

- POLITIQUE VELO

Pierre-Yves HUMBERT souhaite savoir si le nombre de vélos empruntés pourrait constituer un indicateur.

Marie-Louise COQUILLAUD se renseigne pour savoir si les données sont connues.

-TRAFIC AUTOMOBILE

Philippe BEL s'interroge sur la pertinence de l'indicateur. Le comptage de véhicules mesure-t-il la fluidité, le temps de parcours ? L'évolution de cet indicateur est difficile à interpréter.

Charles-Eric LEMAIGNEN répond que le trafic doit être adapté à la configuration de la voie. Il s'agit de la mesure de la fluidité à un temps donné. Aussi, il ne s'agit que d'une moyenne permettant de définir les temps de parcours. L'indication d'un pourcentage permettrait certainement de traduire une évolution positive plutôt que l'indication d'une valeur absolue.

POLITIQUE FONCIERE

Philippe BEL souligne la maîtrise du foncier lors du lancement d'un programme mais il souhaiterait connaître la mesure de la consommation du foncier.

Charles-Eric LEMAIGNEN précise que cet indicateur existe au sein du SCOT.

- ASSAINISSEMENT :

Philippe BEL suggère de rapporter le réseau linéaire créé au réseau linéaire total.

Raymond BESSE souhaiterait connaître le linéaire de réseau créé.

Bruno ROUSSELET propose de chiffrer le nombre d'habitations mises en conformité dans le cadre du SPANC par rapport au nombre d'habitations non conformes.

PREVENTION DES DECHETS

Philippe BEL fait observer que l'inscription de commentaires expliquant les évolutions est nécessaire à la bonne compréhension.

COHESION SOCIALE

Philippe BEL suggère de mentionner le nombre de logements vacants en comparaison du parc total en pourcentage.

RESSOURCES

Philippe BEL s'étonne de ne pas voir d'indicateur lié à l'absentéisme.

Marie-Louise COQUILLAUD répond que cet indicateur devrait être renseigné par métier. Les services techniques témoignent en effet d'un taux d'absentéisme plus important notamment en raison de la pénibilité de l'emploi.

Raymond BESSE souhaite connaître la fréquence des accidents de travail.

Marie-Louise COQUILLAUD précise que ces données figurent dans le bilan social de l'Agglo qui pourrait être présenté au Conseil de développement.

Concernant la commande publique, Aline MERIAU suggère la création d'un indicateur mentionnant le nombre de marchés attribués à des entreprises locales.

Charles-Eric LEMAIGNEN évoque la difficulté de donner une définition précise d'une entreprise locale. Les grandes entreprises ont des agences locales.

Patrick UGARTE propose de définir la part des marchés attribués aux PME/PMI.

Charles-Eric LEMAIGNEN s'interroge sur la détermination des filiales des grands groupes. Quelles seraient les conséquences à retenir et exploiter un tel indicateur. ...La préférence locale est illégale. Il s'agit d'un indicateur risqué.

NOTORIETE DE L'AGGLO

Philippe BEL suggère de mesurer la notoriété de l'Agglo à l'extérieur plutôt qu'en interne seulement. Il souligne par ailleurs la qualité du site internet de l'Agglo.

Daniel GUILLERMIN s'interroge sur la possibilité de comptabiliser les connexions internet en externe.

Charles-Eric LEMAIGNEN confirme la possibilité d'afficher ce type de données.

Pierre-Yves HUMBERT estime que le nombre de candidatures spontanées mériterait d'être intégré dans la catégorie des ressources humaines.

Marie-Louise COQUILLAUD précise que l'évolution du nombre de candidatures spontanées est un signe d'attractivité. L'évolution positive témoigne de la notoriété de la structure. C'est une tendance relativement récente qu'il convient de mettre en exergue.

Questions diverses

- Point d'information sur le débat public LGV POCL

Xavier BEULIN évoque la mobilisation des forces vives menée par la ville de Reims et son agglomération en amont de l'arrivée du TGV.

Charles Eric LEMAIGNEN rappelle que la dernière réunion concernant le POCL aura lieu le 25 janvier 2012 à Orléans.

Philippe BEL souligne qu'il faut être nombreux à Orléans et que la mobilisation a été plus importante à Vierzon.

La prochaine réunion plénière du Conseil de Développement se déroulera le 5 mars 2012 de 17h à 19h.

La séance est levée à 19h15.